

Empreinte socio-économique



Évaluation de l'ancrage territorial
et des retombées économiques
des SCOP du BTP en Occitanie



édito

La **crise sanitaire** que nous traversons depuis **2020** met en lumière de nouvelles pratiques sociales et environnementales pour toutes les entreprises.

Cette période vient aussi renforcer le fort engagement de la Fédération SCOP BTP en matière de RSE sur le territoire, pour permettre à nos Coopératives du BTP de s'adapter à toutes ces mutations tant technologiques que sociales et numériques contribuant ainsi à leur **performance globale**.

En Occitanie nous fêtons nos **10 ans d'engagement dans la RSE** lors de notre Assemblée Générale le **9 juillet 2021**.

L'occasion, à partir de l'Etude pilotée par la Cellule Economique Régionale de la Construction « **l'empreinte socio-économique des SCOP du BTP d'Occitanie** », de témoigner de quelques-uns de nos atouts que sont l'implication des salariés, le dialogue avec nos parties prenantes, la qualité de vie au travail, et déterminant pour nos régions d'implantation, notre fort **ancrage territorial**.

Appréhender la notion d'empreinte socio-économique pour nos entreprises, c'est **améliorer la compréhension de leur modèle économique**, et analyser comment leur activité influe sur les tissus économiques locaux.

C'est aussi placer le dialogue avec nos parties prenantes sur le partage de nos valeurs coopératives, sur les retombées fiscales et sociales de l'activité déployée sur un territoire.

A la lecture de cette étude, vous découvrirez à travers les indicateurs de performance, la contribution directe, indirecte, et même induite, des SCOP du BTP à leur région.

Un ancrage territorial fort, gage de leur engagement en tant qu'entreprises responsables, « *favorisant les partenariats avec les parties prenantes locales et ayant un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté* ».

Les **enjeux sociaux et environnementaux du XXIème siècle** impliquent de **redéfinir le rôle de l'entreprise**, et de **mieux associer les salariés**, éléments indispensables au dynamisme de notre économie, aux performances des entreprises (loi PACTE).

En contrepartie aux aides versées depuis 2020, l'Etat réfléchit à demander aux entreprises concernées des engagements plus forts quant à ces enjeux sociaux et environnementaux, notamment face à l'urgence climatique qui nécessite une transformation radicale des processus et des comportements.

L'amélioration de la gestion des déchets, la réduction d'émission de gaz à effet de serre, sont de gros défis à relever rapidement par le secteur du BTP et il s'y emploie.

Constitué essentiellement de TPE/PME implantées solidement sur leur territoire, offrant des emplois indélocalisables, ce secteur démontre à travers cette étude consacrée aux SCOP du BTP, qu'il s'agit bien d'un acteur essentiel du tissu local et de la vie socio-économique de nos territoires

Patrick ROUAIX
Président
Fédération SCOP BTP Occitanie

Sommaire

Le BTP en région	p.5
Objectifs et périmètre	p.6
L'ancrage territorial	p.10
Les retombées socio-économiques	p.12
Méthodologie	p.18

Le BTP en région



Le secteur du BTP, un secteur structurant en région

Le secteur de la construction occupe une place importante dans la structuration d'une région et compte 6,5% des emplois en Occitanie (10,3% pour le secteur industriel et 3,5% pour l'agricole). Le Bâtiment et les Travaux Publics sont complémentaires dans le développement d'un territoire, en s'assurant de sa résilience et de sa cohésion. Ce secteur est nécessaire à la production et à la rénovation de bâtiments résidentiels, de locaux privés (bureaux, industrie, hôtels...) ou publics (écoles, hôpitaux...), à la création d'infrastructures comme les réseaux de transports, d'eau et d'assainissement, d'électricité et de télécommunication...

La filière construction accompagne les différents maîtres d'ouvrages allant du particulier aux grandes institutions publiques face aux enjeux de la transition énergétique. Le secteur résidentiel-tertiaire est un des plus gros consommateurs d'énergie en Occitanie, devant le transport et l'industrie. La production d'électricité renouvelable représente 46% de la consommation*.

En 2019, 42 400 logements ont été mis en chantier, plus de 13 200 logements privés ont été commercialisés, 8 159 logements sociaux ont été produits et plus de 2 100 milliers de m² de locaux neufs commencés.

La région Occitanie est composée de près de 145 000 km de routes, 2 657 km de réseau ferré, environ 80 000 km de canalisations d'eau potable, 2 950 stations d'épuration, plus de 177 500 km de lignes électriques. 36,7% des ménages ont accès au Très Haut Débit.

Le secteur du BTP est composé de plus de 71 400 établissements. Parmi ces établissements, 30% emploient 117 320 salariés.

Le chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics représente plus de 14 milliards d'euros et dépend de la commande publique pour 20% à 30% dans le Bâtiment et pour près de 70% dans les Travaux Publics.

** Données 2019*

Objectifs et périmètre



Les SCOP du BTP, des salariés au cœur des entreprises

L'étude présentée ci-après est basée sur un échantillon de 49 sociétés coopératives adhérentes qui regroupent 889 salariés pour un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros.

Les SCOP du BTP se situent essentiellement dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Tarn.

Les différents marchés du BTP concernés sont, principalement, le gros-œuvre et la maçonnerie, l'électricité, le sanitaire, les équipements thermiques et de climatisation, la plâtrerie, la menuiserie, la peinture, la charpente et couverture et les réseaux électriques et de télécommunications.

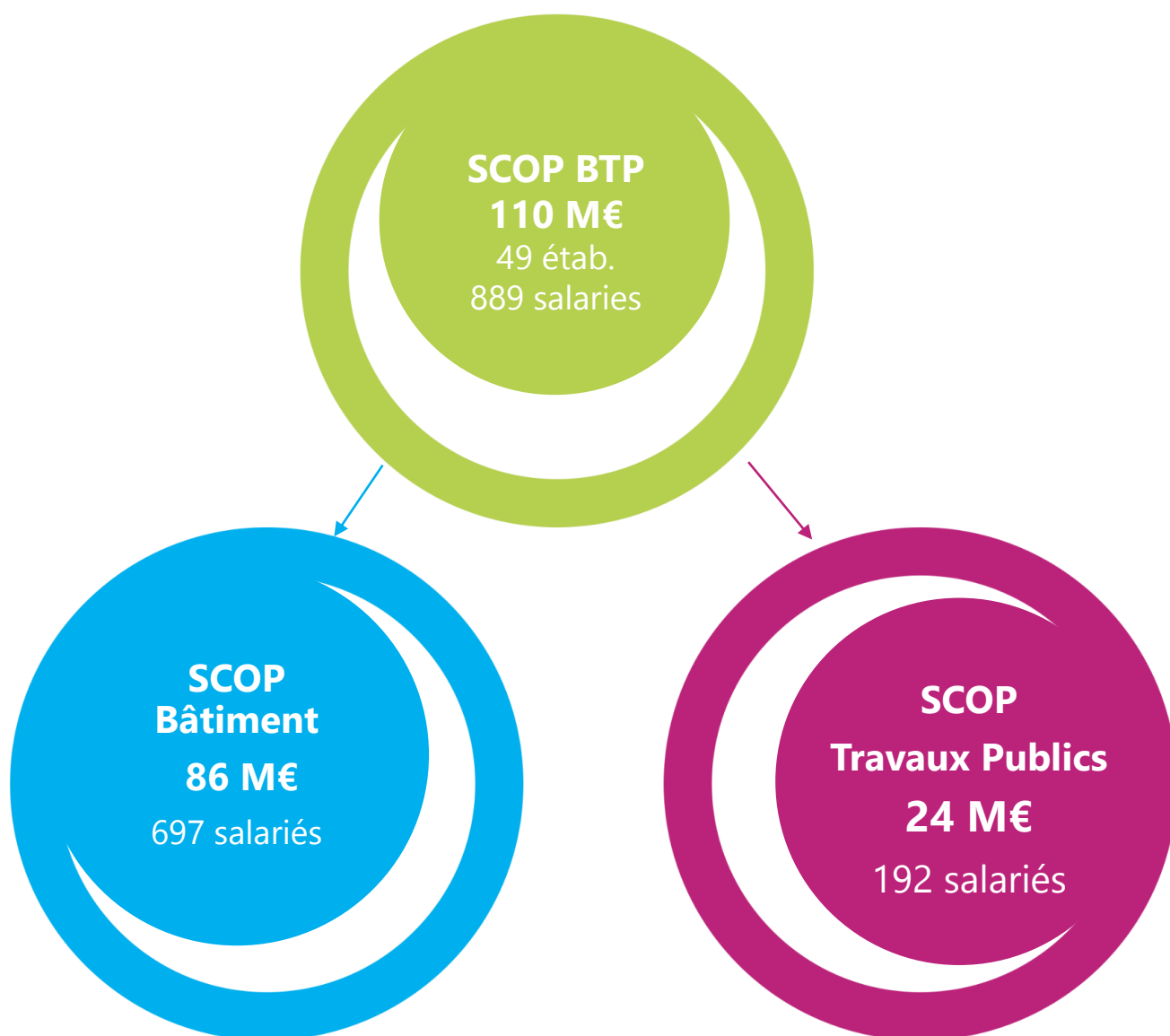
Ce travail d'évaluation de l'ancrage territorial et des retombées socio-économiques a été engagé en mai 2020 et repose sur une enquête menée, entre mai et septembre 2020, auprès des SCOP du BTP adhérentes à la fédération. Le taux de retour des établissements interrogés est de 25%. La représentativité des réponses correspond à 49% du chiffre d'affaires 2019 et 47% des salariés.

L'objectif de cette enquête était de mesurer l'ancrage territorial des SCOP du BTP sur la région Occitanie à partir de données sur la période 2017-2019. Seules les données 2019 sont présentées dans ce document.

Aux collaborateurs, directement impliqués dans l'ensemble de ces activités, s'ajoutent les emplois indirects soutenus chez de nombreux fournisseurs et prestataires de services.

Les salaires versés aux employés, les retombées fiscales ainsi que le soutien financier à des associations sportives ou culturelles contribuent également à la vie économique de nombreuses communes.

Les SCOP du BTP en Occitanie sont principalement tournées vers un marché local ce qui limite les fuites des revenus à l'extérieur du territoire.



La notion d'empreinte socio-économique appliquée aux SCOP du BTP

Nota bene : les activités situées en aval du secteur du BTP ("les clients") ne sont pas comptabilisées dans le calcul de l'empreinte socio-économique.

La notion d'empreinte socio-économique repose sur le principe que les retombées économiques des SCOP du BTP ne se limitent pas à son seul champ d'activité. Les impacts économiques sont plus larges, générés par l'ensemble des flux monétaires injectés dans l'économie.

L'approche retenue consiste à quantifier les flux financiers et à simuler leurs effets sur l'ensemble des branches d'activité. Ils peuvent être évalués à partir des valeurs comptables disponibles dans les comptes de résultats ou la comptabilité analytique des entreprises.

Les trois principaux postes de charges indispensables à connaître sont :

- les salaires versés aux salariés ;
- les achats de biens et services et la sous-traitance ;
- la fiscalité (hors impôt sur les sociétés).

L'empreinte socio-économique peut ensuite être traduite en nombre d'emplois (en équivalent temps-plein) et en termes de valeur ajoutée.

La méthodologie de calcul utilisée et adaptée aux activités des SCOP du BTP, s'appuie notamment sur l'utilisation de tables entrées-sorties symétriques permettant de modéliser les interdépendances entre les différents secteurs d'activité d'une économie donnée. (cf. méthodologie page 19).



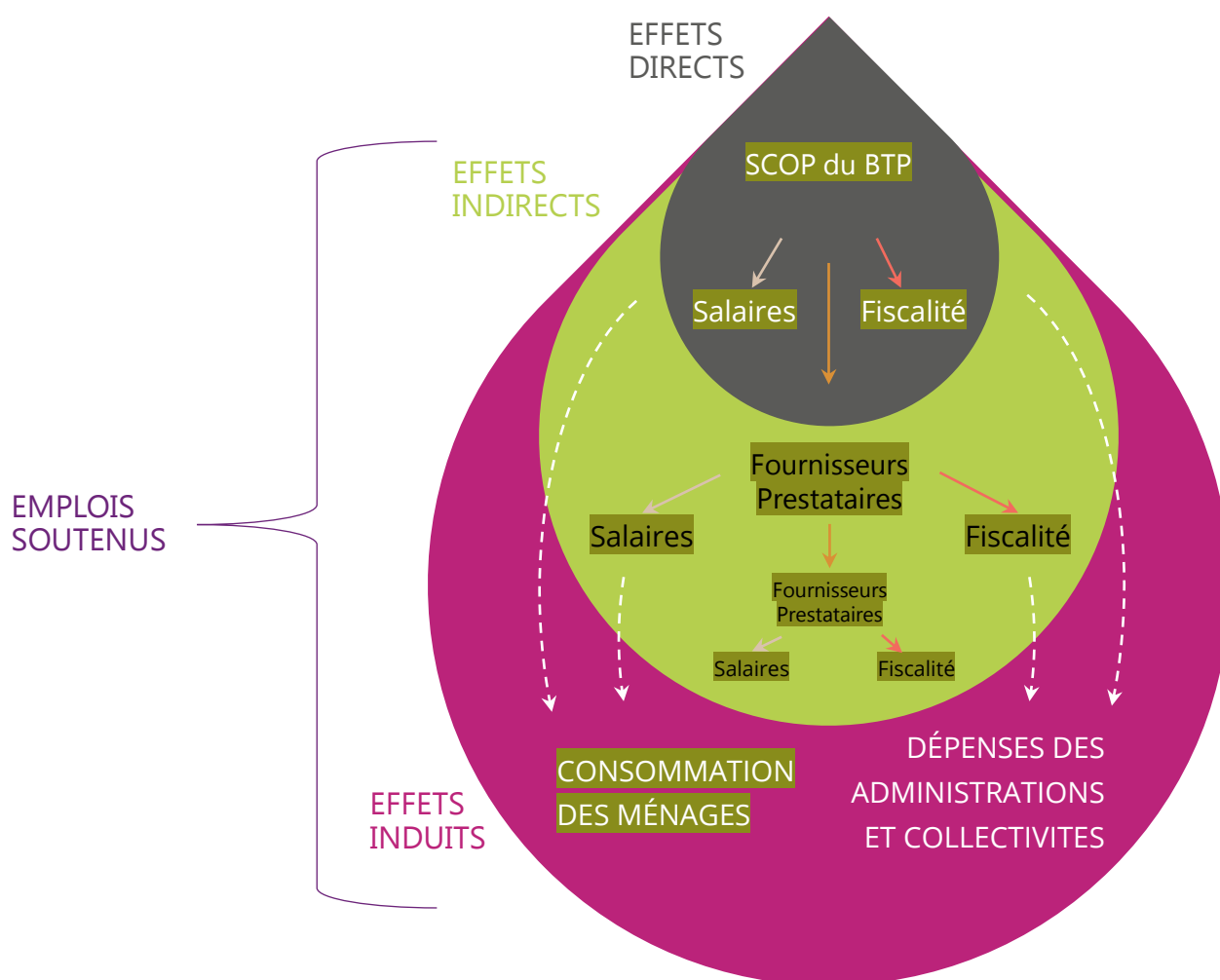
Les trois principaux effets mesurés

Les EFFETS DIRECTS concernent la valeur ajoutée générée par l'activité et l'emploi des collaborateurs salariés des entreprises. À cela s'ajoute aussi la fiscalité versée aux collectivités locales et à l'État.

Les EFFETS INDIRECTS traduisent les retombées économiques générées par les achats de consommations intermédiaires. Ces achats soutiennent des emplois. Chaque euro dépensé a un impact chez les prestataires de service, sous-traitants et fournisseurs. Ces mêmes fournisseurs et prestataires vont réaliser à leur tour des achats auprès de leurs propres fournisseurs, etc...

Les EFFETS INDUITS correspondent aux dépenses de consommation effectuées par les employés grâce aux rémunérations versées après déduction de l'épargne. Elles sont modélisées entre les différents secteurs économiques nécessaires à la vie courante des salariés et de leur famille (satisfaire leurs consommations en biens de première nécessité, en logements, en équipement de loisirs ou sportifs, en services ...). Elles génèrent aussi des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie.

L'empreinte socio-économique de l'industrie des carrières et matériaux



Source : CERC Occitanie



94%
du chiffre d'affaires est
réalisé en Occitanie

L'ancrage territorial

Toute entreprise contribue à son échelle au développement économique du territoire sur lequel elle est implantée.

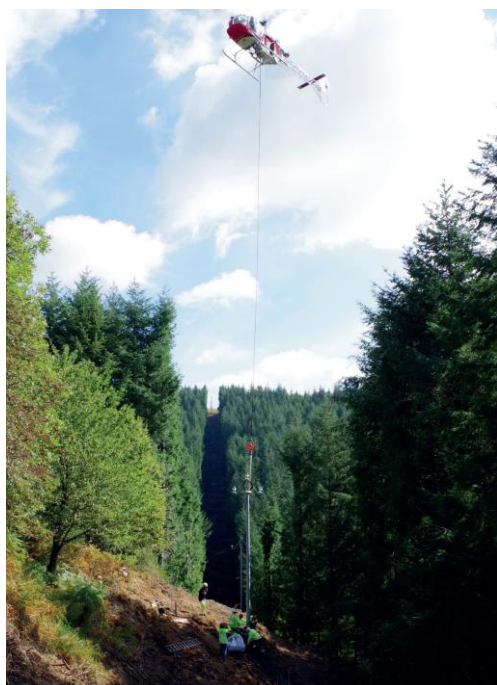
Selon la norme ISO 26000, « l'ancrage territorial est le travail de proximité proactif d'une organisation vis-à-vis de la communauté. Il vise à prévenir et à résoudre les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté ».

Le développement économique territorial

L'ancrage territorial des SCOP du BTP peut d'abord être mesuré par la part du chiffre d'affaires qui est réalisé dans la région. Cette part s'élève à 94% dont 70% est réalisé dans le département du siège de l'établissement.

La politique de développement économique local est dans l'ADN des SCOP du BTP, les achats auprès de fournisseurs ou les investissements sont réalisés à 74% dans la région. On constate un ratio de 70% dans le département d'origine de la SCOP pour les achats et de 54% pour les investissements.

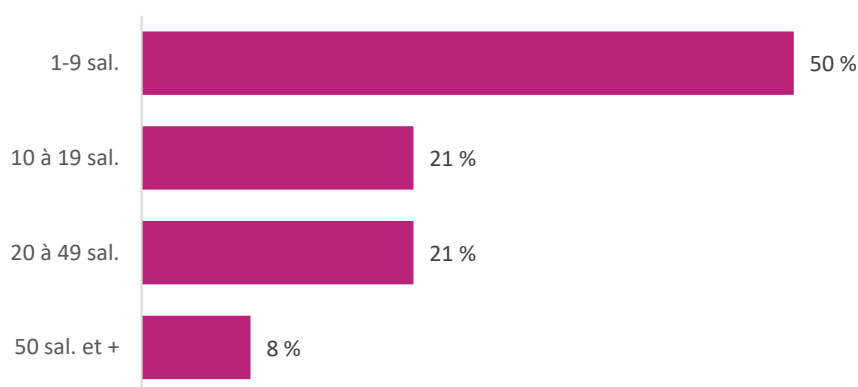
Les SCOP du BTP investissent dans l'économie locale au travers de mécénat tout en créant du lien social. Entre 2017 et 2019, en moyenne, 106 associations ont été soutenues pour un montant global moyen de 36 000€.



70%
poids des salariés SCOP du
BTP sur l'ensemble des
salariés du périmètre

Des sociétés à taille humaine

Les SCOP du BTP sont constituées de TPE et PME, 50% d'entre elles ont moins de 10 salariés et 71% ont moins de 20 salariés.



Le poids des SCOP du BTP

En retenant uniquement le périmètre (commune et activité) des SCOP du BTP adhérentes à la fédération Occitanie, le poids de celles-ci représente 30% des établissements et près de 70% des salariés.

Sources : Traitement CERC Occitanie, enquête SCOP BTP Occitanie



Un réseau d'acteurs locaux

Les activités des SCOP du BTP nécessitent l'intervention d'un grand nombre de fournisseurs dans des domaines variés : matériels, biens d'équipement, fournitures, sous-traitance de production et de transport, services d'entretien et de réparation, bureaux d'études et de contrôle, services juridiques et comptables...

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et charges externes identifiés et leurs poids respectifs dans les consommations intermédiaires de leur activité. (cf. méthodologie page 18). Cette répartition est une moyenne régionale établie à partir d'informations des fichiers ESANE et des SCOP du BTP en Occitanie.

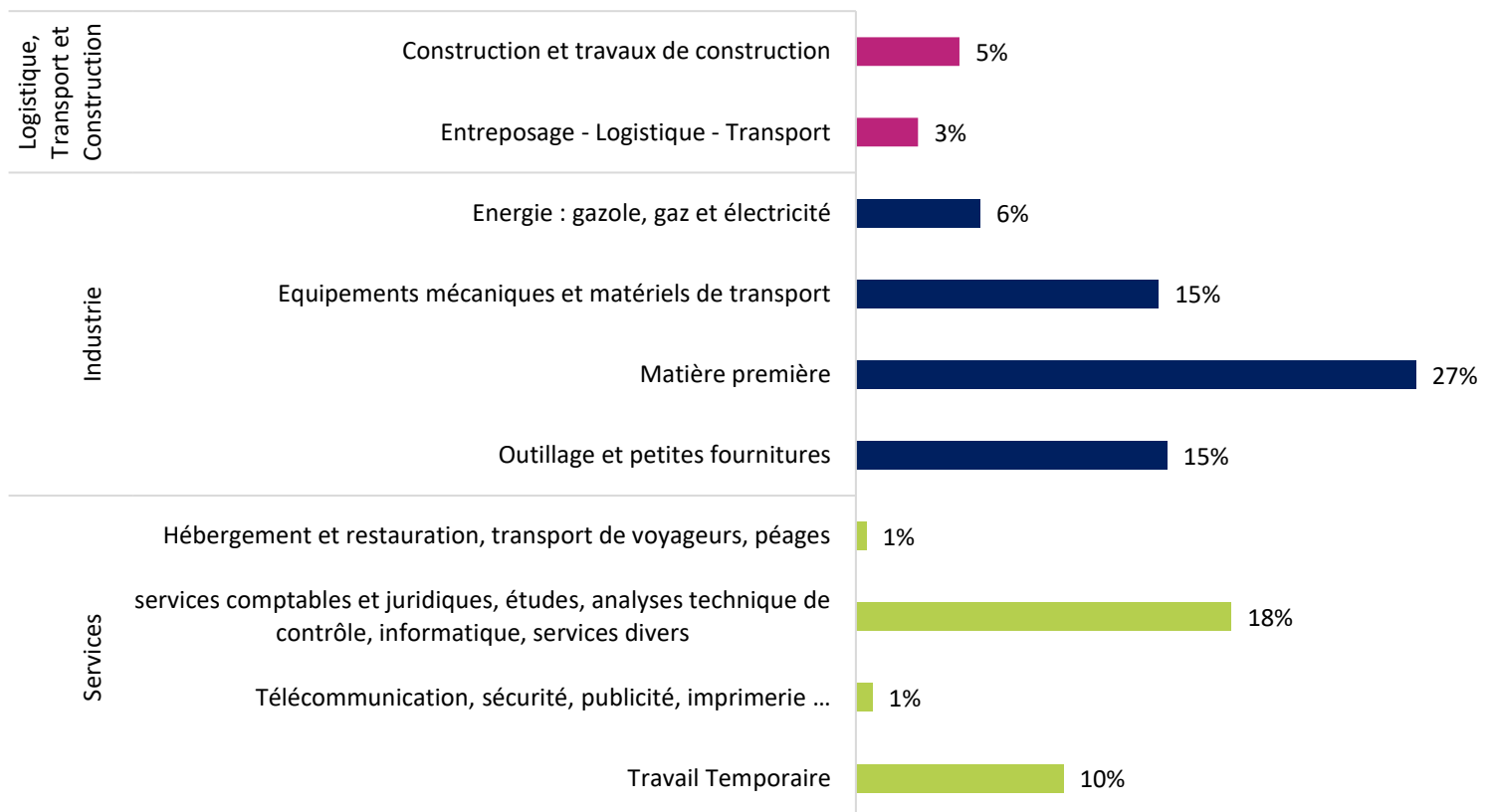
Répartition moyenne des consommations intermédiaires

% des consommations intermédiaires

■ Industrie

■ Logistique, Construction

■ Services



Source : CERC Occitanie

Les retombées socio-économiques



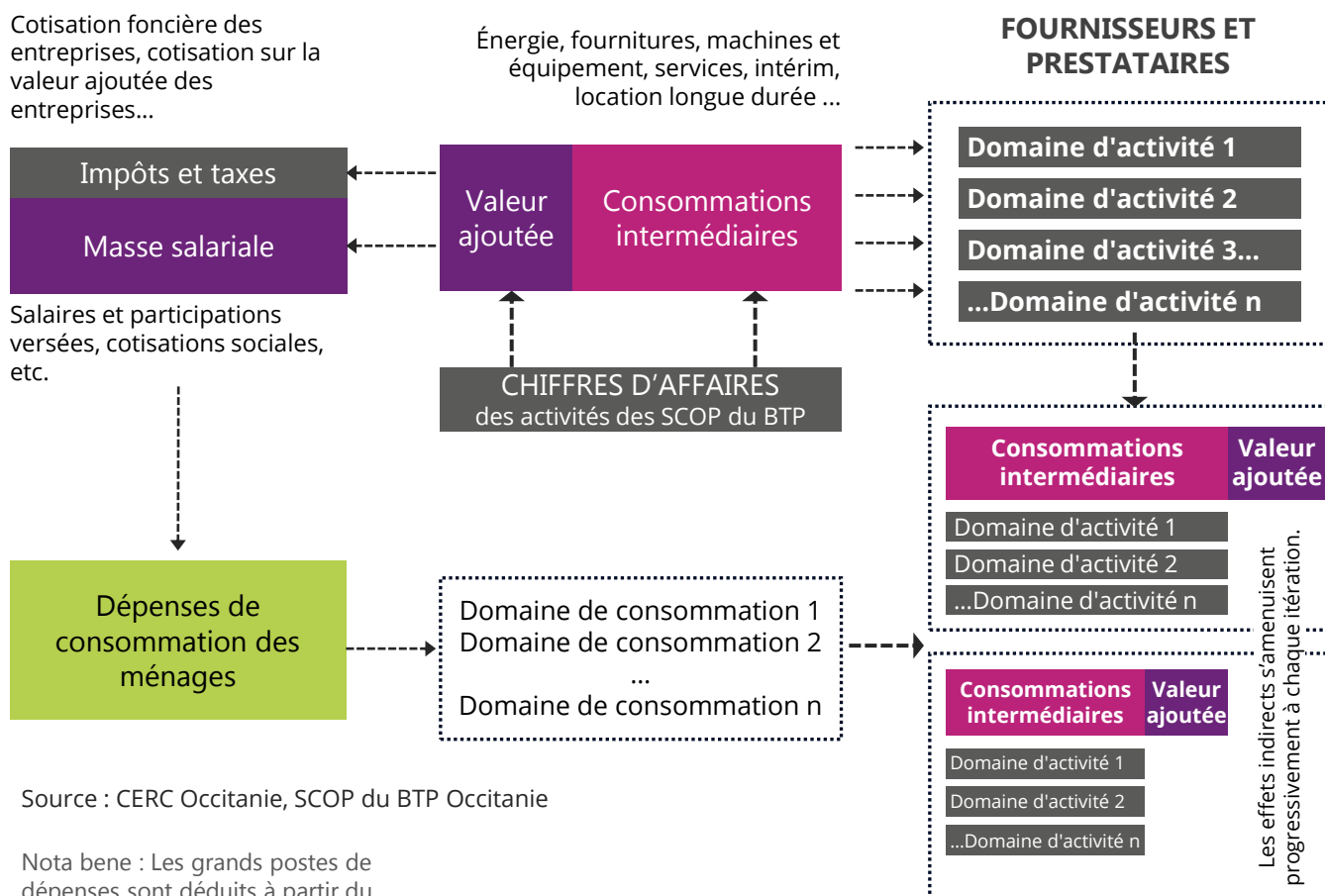
Les principaux flux financiers

En 2019, le chiffre d'affaires des SCOP du BTP Occitanie, est estimé à près de **110 millions** d'euros en région. Il génère :

- 73 millions d'euros de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) ;
- 32 millions d'euros de salaires et cotisations sociales ;
- 1 million d'euros d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

Les données traduisent une situation moyenne. Différents facteurs ainsi que l'organisation (recours ou pas à la sous-traitance) influent sur la structure de coûts de l'entreprise.

Schéma simplifié des flux financiers entrants dans le calcul de l'empreinte socio-économique



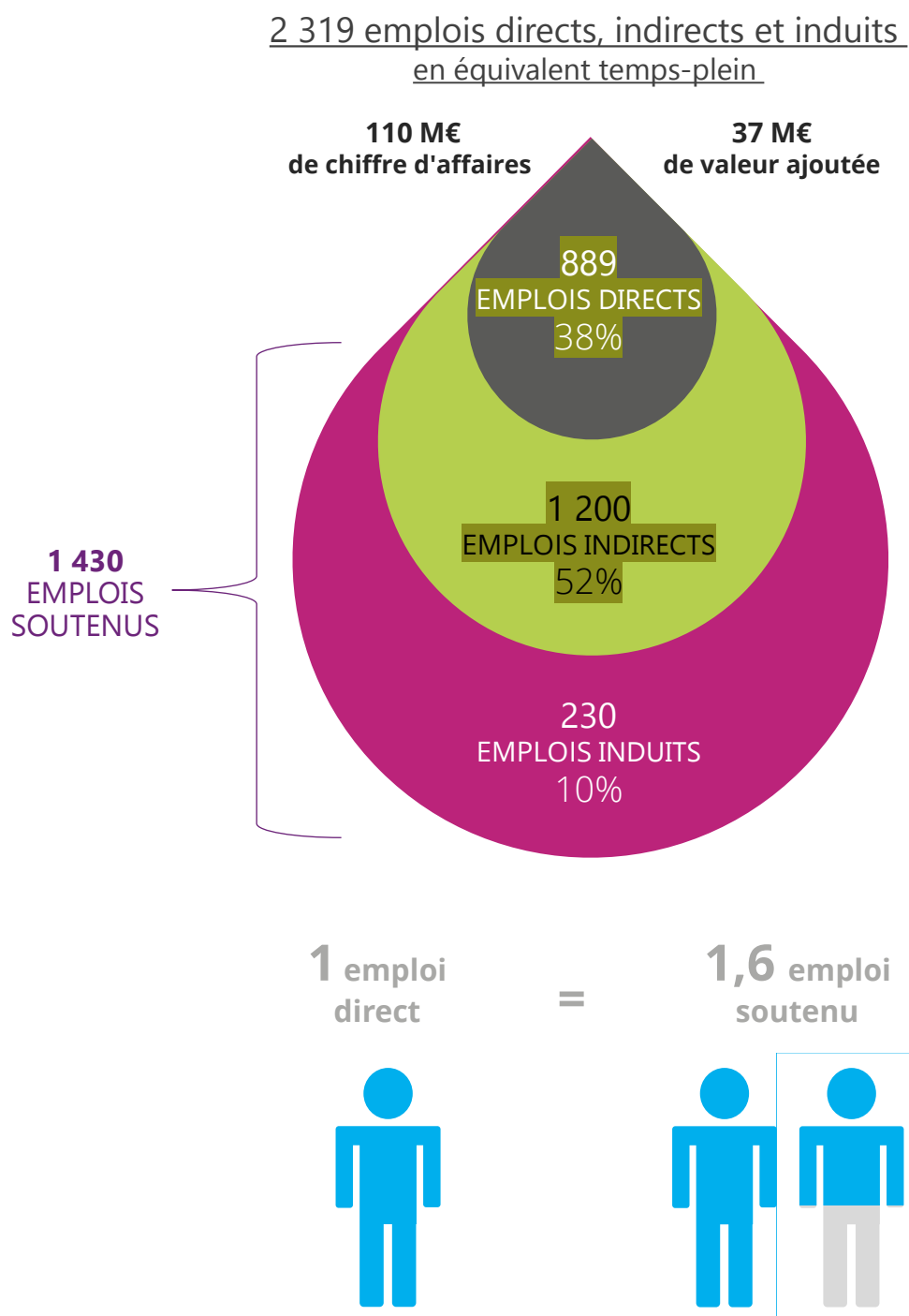
Source : CERC Occitanie, SCOP du BTP Occitanie

Nota bene : Les grands postes de dépenses sont déduits à partir du chiffre d'affaires de la branche.

Plus de 2 300 emplois directs, indirects et induits

Les activités des SCOP du BTP en Occitanie soutiennent plus de 2 300 emplois en tenant compte des retombées directes, indirectes et induites.

Pour chaque emploi direct des SCOP du BTP, 1,6 emploi supplémentaire est soutenu.



Source : CERC Occitanie

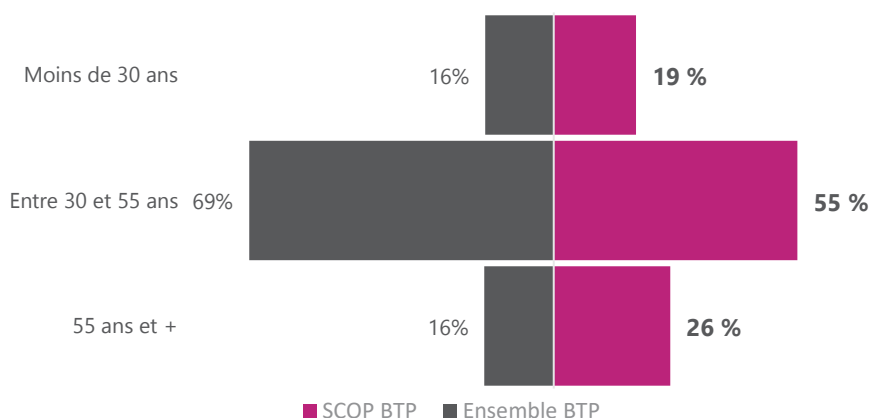
72%

des salariés sont associés
dans les SCOP du BTP en
Occitanie

Les salariés au cœur du modèle des SCOP du BTP

L'attractivité du modèle SCOP repose également sur la position des salariés dans l'entreprise. Le taux moyen de sociétariat (pourcentage d'associés salariés) est de 72% dans les SCOP du BTP en Occitanie (vs 68% des SCOP du BTP en France).

Transmission des savoirs et des valeurs



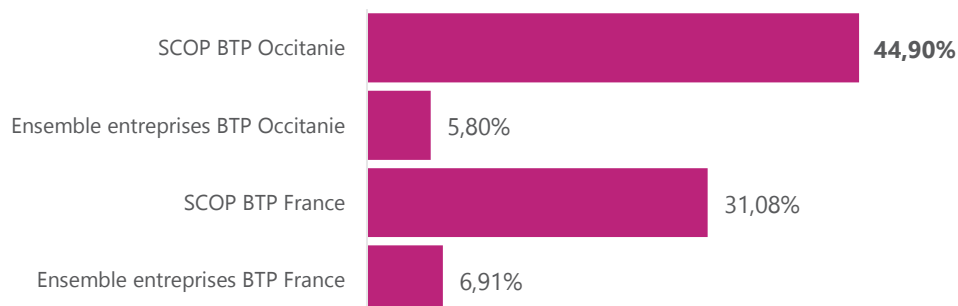
20,5%

c'est le turn-over moyen
dans les SCOP du BTP en
Occitanie

Malgré des recrutements difficiles, les SCOP du BTP restent attractives : 19% des salariés ont moins de 30 ans, soit 3 points de plus que l'ensemble du secteur du BTP (toutes formes juridiques confondues).

La part des plus de 55 ans peut indiquer une fidélisation de ces salariés corrélée avec le taux de turn-over de 20,5%. Compte tenu de la prédominance d'activités Bâtiment ce taux est à comparer aux 24,8% dans le secteur du Bâtiment.

La transmission des savoirs et des valeurs passent par la formation, les SCOP du BTP sont particulièrement impliquées dans la formation des apprentis. Parmi les entreprises adhérentes, près de 45% d'entre elles accueillent des apprentis.

45%
c'est le taux de SCOP du
BTP en Occitanie
formatrices

Sources : Traitement CERC Occitanie, enquête SCOP BTP Occitanie, BTP CFA Occitanie, Fédération SCOP BTP, UCF

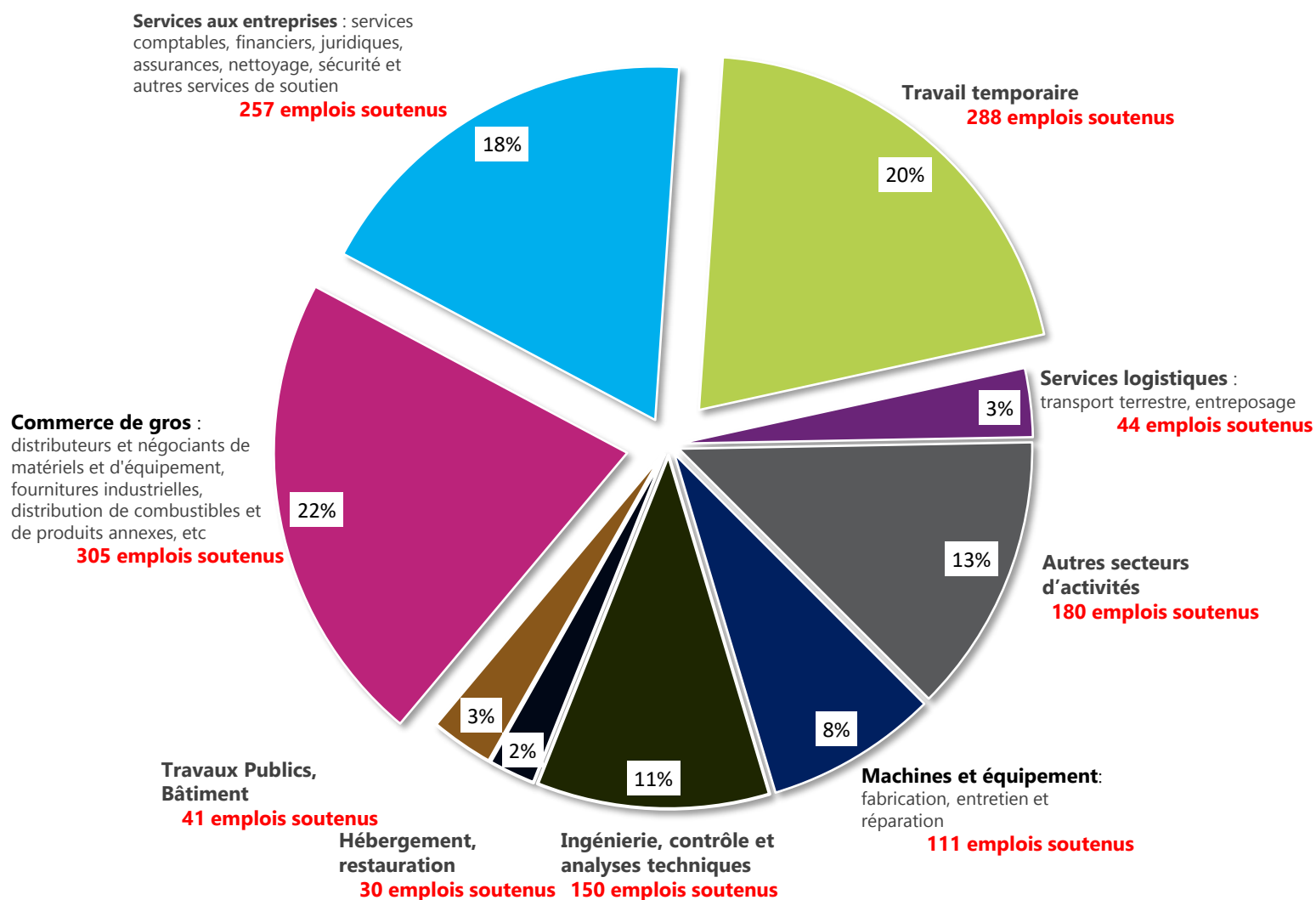
Une activité tournée vers l'économie régionale

L'ensemble des effets indirects et induits s'étend à de nombreuses branches d'activité en dehors du cœur de métier des SCOP du BTP. Les trois branches les plus fortement impactées sont les services aux entreprises, le commerce de gros et le travail temporaire.

22% des emplois soutenus (emplois indirects et induits) se situent dans le commerce de gros : distributeurs et négociants de matériels et d'équipements, fournitures industrielles, distribution de combustibles et de produits annexes...

En seconde position, le travail temporaire représente 20% des emplois indirects et induits. Les services aux entreprises se positionnent en 3^{ème} position avec 18% des emplois.

Répartition par branches d'activité et nombre d'emplois soutenus (indirects et induits)



Note de lecture :

Les 900 emplois directs dans les SCOP du BTP soutiennent 288 emplois temporaires indirects et induits en Occitanie, 30 emplois dans la restauration et l'hébergement...

Source : CERC Occitanie

Une contribution fiscale significative pour les administrations et collectivités

1,1
M€

La contribution fiscale liée aux activités des SCOP du BTP s'élève à 1,1 million d'euros hors impôts sur les sociétés.

Elle comprend la contribution économique territoriale (CVAE et CFE), la taxe d'apprentissage, la taxe sur les salaires, la taxe à l'essieu, etc...



méthodologie

La méthodologie de calcul de l'empreinte socio-économique nécessite la mobilisation de nombreuses sources d'information.

Afin de garantir l'homogénéité des données, la production, le chiffre d'affaires et les sites de production proviennent des résultats de l'enquête menée par la CERC Occitanie en 2020 sur les SCOP du BTP adhérentes.

Les effectifs salariés répartis selon le code NAF des entreprises n'ont pas été utilisés pour l'évaluation des emplois directs, en raison des entreprises multi-activités. Le calcul a été effectué à partir de la masse salariale de la branche, des salaires moyens pour les entreprises soumises aux conventions collectives « Bâtiment » et « Travaux Publics » selon les catégories socio-professionnelles. Les emplois directs s'entendent en équivalent temps-plein pour l'ensemble des activités.

Le modèle utilisé pour calculer les emplois indirects et induits s'appuie sur les travaux de l'économiste Wassily Leontief. Il repose sur l'utilisation de tables entrées-sorties symétriques (65 positions) permettant de retracer les interdépendances entre l'ensemble des secteurs d'activité d'une économie donnée. Les emplois induits nécessitent également l'utilisation des salaires bruts versés aux salariés corrigés des charges salariales et du taux d'épargne. La consommation des ménages a été répartie par secteurs d'activité selon les données disponibles dans les Comptes de la nation. Les effets liés aux dépenses des administrations publiques et aux salaires versés par les fournisseurs n'ont en revanche pas été simulés.

Différents contrôles de cohérence ont été effectués sur la répartition des coûts en particulier en effectuant des comparaisons avec des données nationales ESANE (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises), le site Infogreffe et les experts présents aux réunions de pilotage du projet.

Les limites de l'analyse

La modélisation de l'empreinte socio-économique est en partie basée sur les tableaux entrées sorties nationaux. La fiabilité des résultats dépend ainsi de la pertinence et de la stabilité des coefficients utilisés pour l'économie régionale. Les effets sur l'emploi ont été mesurés sans les limiter à la région d'origine de la production. Ainsi, les SCOP du BTP d'autres régions peuvent soutenir des emplois en Occitanie. Ce risque est assez limité compte tenu du fort ancrage territorial des SCOP du BTP en Occitanie mais également dans les autres régions. Par ailleurs, le modèle considère implicitement que les entreprises sont en capacité de répondre à la demande quel que soit son niveau et qu'il n'y a pas d'économie d'échelle.



Cellule Economique Régionale de la Construction en Occitanie

Siège Social et site de Toulouse

1, rue de la cité administrative - CS 80002
31074 Toulouse cedex 9
05 61 58 65 42

Site de Montpellier

520 Allée Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 2
04 34 46 67 48

www.cercoccitanie.fr

cerc-occitanie@i-carre.net - Siret 840 532 782 00017- APE 7490A



Avec le concours de



Photos utilisées dans l'ensemble du document - ©fedescopoccitanie